

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantal

Registre

*M*

N°

*83*

SIGNALEMENT.

Le Sieur ~~Escote~~ *maurel*,  
*jacques*,  
natif de *St-namet*  
demeurant à *id*  
allant à *Madrid (Espagne)*  
âgé de *44* ans, taille d'un mètre  
*44* centimètres  
cheveux *blonds* front *deauvent*  
sourcils *id* yeux *verts*  
nez *moyen* bouche *moyenne*  
barbe *naissante* menton *roud*  
visage *ovale* teint *forte*

SIGNES PARTICULIERS :

*[Signature]*

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à *Courcelles*, le *28* *juin* 187*1*.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

*Maurel*

*MAUREL*

39

A Monsieur le Préfet de Cantal



Monsieur le Préfet,

La soussignée, Lucure Anne veuve  
Maurel demeurant à Bourriquet, commune  
de St-Mamet a l'honneur de Prier Monsieur  
le Préfet de vouloir bien délivrer à son  
fils Maurel Jacques, âgé de 14 ans, un

Signalement dudit  
Maurel Jacques  
âgé de 14 ans  
taille 1<sup>m</sup> 47  
cheveux blonds  
sourcils et  
front découverts  
yeux noirs  
nez moyen  
bouche moyenne  
barbe naissante  
menton rond  
visage ovale  
teint pâle  
particuliers niant

passé-port pour se rendre à Madrid  
(Espagne)  
Elle a l'honneur d'ike, Monsieur le Préfet,  
Votre très-humble servante

Anne Lucure

Le Maire de la commune de St-Mamet, soussigné,  
Vu la demande formulée par M<sup>me</sup> Lucure Anne,  
V<sup>e</sup> Maurel Jean,

Est d'avis qu'il soit délivré un passé-  
port à son fils Maurel Jacques  
St-Mamet, le 12<sup>ème</sup> 8<sup>ème</sup> 1875



Le Maire,  
Mazot